

HUISSIER DE JUSTICE

Pour votre parfaite information, consultez également la fiche métier « commissaire de justice ».

Descriptif du métier et missions principales

L'huissier de justice est un professionnel libéral et un officier ministériel. En tant que profession libérale, l'huissier est le « juriste de proximité », à la fois conseiller et médiateur pour les particuliers et les entreprises. En tant qu'officier ministériel, il a le monopole de signifier et d'exécuter les décisions rendues par les tribunaux et les cours de justice. Loin de l'image austère qu'il évoque souvent, l'huissier est plutôt un recours de première instance et un médiateur efficace pour éviter que les litiges ne se transforment en procédures longues et complexes. Le métier d'huissier est aussi un métier de terrain soumis à la diversité des cas traités, qui demande une grande capacité d'adaptation, de dialogue et de conciliation. Il a le monopole de deux activités principales : signifier le jugement rendu par les tribunaux, c'est-à-dire en informer les personnes intéressées, et faire exécuter les décisions de justice, de préférence à l'amiable, par des saisies ou expulsions si nécessaire. L'huissier peut également établir des constats et procéder à des recouvrements de créance.

Conditions d'exercice de la profession

Son statut d'officier ministériel oblige l'huissier à acheter sa charge avant d'être officiellement nommé par le Garde des Sceaux. Les prix d'une étude étant souvent élevés, l'huissier a aussi la possibilité de s'associer au sein d'une société civile professionnelle. La rémunération d'un huissier est fixée par décret. Elle dépend des honoraires variables ainsi que de l'activité et la localisation de l'étude. Depuis le 1er janvier 2015, les huissiers de justice ont une compétence territoriale élargie au ressort des tribunaux de grande instance du département de leur lieu d'exercice. Il faut enfin noter que la loi Macron de 2015 prévoit la réglementation de certains tarifs, une plus grande liberté d'installation et une extension de la compétence territoriale des huissiers.

Evolution de la profession

La loi Croissance et activité du 6 août 2015 a donné naissance à une nouvelle profession : **commissaire de justice**. L'objectif est de créer une grande profession de l'exécution. Cette nouvelle profession est issue de la fusion de deux professions disposant du statut d'officier public et ministériel : les huissiers de justice et les commissaires-priseurs judiciaires.

D'une ampleur inédite, la création de ce nouveau métier se fera en trois étapes :

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

14/06/2022

- **1^{er} janvier 2019** : création de la chambre nationale des commissaires de justice qui remplace la chambre nationale des huissiers de justice et la chambre nationale des commissaires-priseurs judiciaires ;

Pour en savoir plus, c'est ici : <https://commissaire-justice.fr/> (inscription et informations sur le nouveau concours).

- **1^{er} juillet 2022** : création de la profession de commissaire de justice ;
- **1^{er} juillet 2026** : les huissiers de justice et les commissaires-priseurs judiciaires n'ayant pas suivi la formation spécifique permettant de prendre le titre de commissaire de justice cesseront d'exercer.

Un commissaire de justice exerce toutes les missions de l'huissier de justice ainsi que celles du commissaire-priseur judiciaire. Il n'y aura plus d'huissiers de justice à partir de 2026 mais uniquement des commissaires de justice. Si vous avez une mission à confier à un huissier de justice, vous pouvez aussi la confier à un commissaire de justice.

Conditions d'accès au métier

L'examen professionnel se poursuivra, dans sa forme actuelle, jusqu'au 30 juin 2022 pour ceux qui ont déjà terminé leur stage ou qui le termineront en 2021. Tous ceux qui n'ont pas épuisé les quatre passages à l'examen professionnel ont la possibilité de passer l'examen professionnel d'huissier de justice ou de commissaire-priseur judiciaire jusqu'en juin 2022, à moins qu'ils ne souhaitent effectuer une demande de VAE. Tenez-vous au courant des modalités sur le site <https://commissaire-justice.fr/>.

A noter :

Les commissaires-priseurs judiciaires et les huissiers de justice déjà en poste devront (sauf dispense) suivre une formation spécifique mise en place par la Chambre nationale des commissaires de justice, avant 2026.

Le nouvel examen d'accès à la profession de commissaire de justice

Diplôme requis : l'examen d'entrée pour accéder à la profession de commissaire de justice est ouvert aux titulaires d'un M2 de droit (toutefois les titulaires d'un M1 obtenu avant novembre 2020 pourront se présenter à l'examen d'entrée).

Voir la fiche métier « commissaire de justice »

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Pour rappel : forme actuelle de l'examen d'accès

Il existe deux voies d'accès pour accéder à la profession d'huissier de justice :

- **La voie universitaire** : la formation au métier d'huissier est ouverte aux titulaires d'un master 1 en droit ou d'un diplôme reconnu équivalent.
- **La voie professionnelle** : Le candidat doit cumuler une capacité en droit, un DUT carrières juridiques ou un diplôme de droit validant 2 années après le bac, et 10 ans d'activité professionnelle au sein d'un office, dont 5 ans en tant que clerc principal.

Après l'obtention du master 1 en droit, l'étudiant qui souhaite devenir huissier de justice suit une formation très pratique. Elle comprend ainsi un stage rémunéré de deux ans dans une étude d'huissier, doublé d'un enseignement assuré dans chaque région par la Chambre des Huissiers. A l'issue du stage, le candidat passe l'examen professionnel. Il est conseillé de suivre en parallèle une préparation à l'Ecole nationale de procédure (ENP).

Attention : l'examen est difficile : seul 25 % des candidats qui s'y présentent l'obtiennent.

Phase d'admissibilité

Les épreuves se déroulent sur une journée de 8h30 -12h30 et 14h-17h :

- Dissertation sur un sujet juridique en rapport avec les activités de l'Huissier de justice (durée 4h, coef. 4)
- Rédaction d'actes concernant la procédure devant la juridiction de l'ordre judiciaire et l'exercice d'une voie d'exécution (durée 3h, coef. 3)

Phase d'admission

Il s'agit d'épreuves orales. Les épreuves se déroulent sur une ou deux journée(s) :

- -Droit civil, droit commercial, organisation judiciaire, procédure civile et voie d'exécution (durée 20 min, coef.3)
- Droit du travail, droit pénal et procédure pénale, procédure prud'homale (durée 10min, coef. 1)
- Réglementation professionnelle, Gestion d'une étude d'huissier de justice, Comptabilité
- Déontologie (durée 15 min, coef.2)
-

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

14/06/2022

Le parcours de formation avec l'Université Paris-Panthéon-Assas

Avec la réforme, l'examen d'entrée pour accéder à la profession de commissaire de justice est ouvert aux titulaires d'un M2 de droit (toutefois les titulaires d'un M1 obtenu avant novembre 2020 pourront se présenter à l'examen d'entrée).

Pour l'ancien examen :

Exemples de formation :

- Master 1 de droit

Qualités et compétences requises

Des qualités d'adaptation sont nécessaires ainsi que de la diplomatie, savoir dialoguer et savoir faire preuve de psychologie.

Emploi

Salaire du débutant : la rémunération varie en fonction des actes tarifés par l'Etat et des prestations honoraires libres. Même si la profession se porte plutôt bien, les rémunérations varient beaucoup selon l'activité et la localisation de l'étude. De plus, la plupart, des actes dont l'huissier a le monopole sont tarifés par l'Etat. La rémunération devient libre lorsque la prestation relève de l'activité hors monopole : constats, consultations, conseil juridique, etc.

Pour aller plus loin

1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO

Logiciel Parcouréo (fiches métiers disponibles)

ONISEP Parcours. *Les métiers du droit*. 2020

ONISEP Parcours. *Les métiers de la justice*. 2020

L'ETUDIANT. *Le grand livre des métiers*. 2020

Classeur CIDJ n°2.51

Dossier salle de documentation n°500

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

2) Liens utiles

Métiers et secteurs

- **Chambre nationale des commissaires de justice**

<https://commissaire-justice.fr/>

- **Chambre départementale des huissiers de justice de Paris**

www.huissiersdeparis.com/fr/

- **Site de l'Union internationale des huissiers de justice**

www.uihj.com

- **Informations sur les métiers et les concours du ministère de la Justice**

www.metiers.justice.gouv.fr

- **Réseau des étudiants et professionnels du droit**

www.village-justice.com

Sources utilisées pour réaliser cette fiche

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- Classeurs du CIDJ
- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2020